

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 novembre 2010

Date de convocation : 08.11.2010

Date d'affichage : 22.11.2010

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mil dix, le 15 novembre à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Messac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, après convocation légale, du 8 novembre 2010, sous la présidence de **Monsieur Thierry BEAUJOUAN**, Maire

Etaient présents : MM. BEAUJOUAN, GIFFARD, ROUL , TROUBOUL, BEAUDOUIN, DUTEMPLE adjoints
MM RICHOMME, Mme GOUESBET-NAUD, MM. GUILLOIS, VIGNON, Mme JOLIVEL, M GEFFRAULT,
Mme VOLAND, M. BOSCHEREL ,

Absents : M. LEGARREC, Mme LEMAIRE, M. LEFEUVRE

Pouvoir : M. LEGARREC à M. DUTEMPLE, Mme LEMAIRE à M.BEAUDOUIN, M. LEFEVRE à M.
BOSCHEREL ;

Secrétaire : M. Christophe ROUL

N°292.2010 : Droit de Prémption Urbain
DIA Propriété cadastrée section B N°858

M. Claude GUILLOIS, Conseiller Municipal personnellement intéressé par l'affaire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Informé de la Déclaration d'Intention d'Aliéner présentée par l'Etude de Maître BRANELLEC, Notaire à GUIPRY, concernant une propriété bâtie cadastrée section B N° 858 sise 1, Rue des Hautes Folies, à l'intérieur du périmètre du Droit de Prémption Urbain ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas faire valoir le droit de prémption au profit de la commune, à l'occasion de cette aliénation.

N°293.2010 : Droit de Prémption Urbain
DIA Propriété cadastrée section YM N°51 « l'Aubertière »

Informé de la Déclaration d'Intention d'Aliéner présentée par le Tribunal de Grande Instance de RENNES, concernant une propriété bâtie cadastrée section YM N° 51 sise à l'Aubertière, à l'intérieur du périmètre du Droit de Prémption Urbain ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas faire valoir le droit de prémption au profit de la commune, à l'occasion de cette aliénation.

N°294.2010 : Installation Classée pour la protection de l'environnement
EARL de la Châtaigneraie à SIXT-SUR-AFF

Suivant arrêté préfectoral du 19 octobre 2010, une enquête publique d'une durée d'un mois est fixée du 15 novembre au 17 décembre 2010 sur le dossier présenté par l'EARL de la Châtaigneraie à SIXT-SUR-AFF en vue de la restructuration d'un élevage porcin à la Châtaigneraie des Landes à SIXT-sur-AFF ;

Invité à donner son avis sur la demande d'autorisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable au projet présenté.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de BAIN DE BRETAGNE pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'admettre en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent =

- D'une part, pour le service restauration = 197.80 € (cent quatre vingt dix sept euros quatre vingt centimes)
- D'autre part, pour les locations d'un emplacement au port de plaisance = 256 € (deux cent cinquante six euros).

Donne pouvoir au Maire afin de procéder aux opérations nécessaires sur le budget de l'exercice 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, M. le Maire a cédé la parole à Mesdames GUEGUEN et RIGAUD représentant l'Association Trampoline pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Mme GUEGUEN a effectué un rappel de l'historique de l'Association depuis 2004 jusqu'à la scission des 3 sections de Familles Rurales : Halte Garderie « Nougatine », Espace-Jeux « Ludibulles » et ALSH « Trampoline ».

Les compétences de l'Association Trampoline concernent l'accueil de loisirs des enfants âgés de 3 à 12 ans en dehors du temps scolaire : les mercredis et désormais pendant l'ensemble des vacances scolaires. Les enjeux de ce service à la population pour l'attractivité et le développement local sont indéniables.

Mme RIGAUD, trésorière a résumé les moyens de l'Association qui comprennent les locaux sur la commune de GUIPRY ; les participations financières des deux communes ; des adhérents et des organismes sociaux. Les activités sont organisées et encadrées avec une équipe de 5 salariés et les membres bénévoles du conseil d'administration. Le montant actuel du budget est de l'ordre 130 000 €. Pour mémoire, son montant était de 40 000 € en 2004.

Face à l'évolution de la structure, l'accroissement et la complexité des charges administratives, les membres bénévoles font part de leur souhait d'engager une réflexion sur la pérennisation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement sous une forme municipale.

A l'issue des échanges, les membres de la commission enfance sont chargés de ce dossier pour la constitution d'un groupe de travail avec les élus concernés de GUIPRY afin d'étudier toutes les solutions pouvant être apportées en partenariat avec l'Association.

URBANISME :

Zone d'Aménagement Concerté du secteur de la Gare : M. TROUBOUL rend compte de la réunion des membres de la commission du 8 novembre avec M. SOUBEYRAN et Mme GUILLOIS (SETUR). Sur les 2 esquisses de schéma d'aménagement présentées, les membres de la commission ont opté pour le 1^{er} scénario plus cohérent avec les objectifs des SCOT des deux pays. Le conseil, à l'unanimité moins une abstention, adopte ce choix et valide la poursuite des études pré-opérationnelles.

BATIMENTS COMMUNAUX et VOIRIE :

M. BEAUDOUIN rend compte d'une concertation avec des représentants des élus et du personnel sur les modalités d'intervention et de communication des deux services techniques à l'occasion des manifestations intercommunales ; Afin de faciliter la programmation du travail, les demandes devront être formulées préalablement, par écrit. Par ailleurs, il est convenu que la commune sur laquelle se déroule la manifestation sera citée en premier.

A la demande de certaines associations, une proposition est formulée pour dresser le calendrier des associations en juin plutôt qu'en octobre.

En ce qui concerne les subventions aux associations, une concertation entre les 2 communes sera programmée préalablement au vote.

L'ensemble des points est validé par le conseil municipal.

Une réunion de la Commission voirie est fixée Mercredi 24 novembre à 18 H30 ;

INTERCOMMUNALITE :

Le conseil municipal est informé des observations transmises au titre du contrôle de légalité sur la délibération relative au regroupement de deux syndicats. Une prochaine réunion du groupe de travail sera fixée pour définir les statuts conformément aux observations du Préfet.

Rapport d'activité de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon : le conseil municipal prend acte du rapport et souhaite l'intervention de M. MELLET, Président au cours d'une prochaine réunion de Conseil Municipal. Il est décidé de surseoir à la modification des statuts.

Par ailleurs, une information est donnée sur une étude en cours pour la réalisation d'un diagnostic financier et fiscal de la Communauté de Communes et de chaque commune membre en vue de la définition d'un pacte financier et fiscal territorial.

Compte-rendu de la réunion avec l'Association « Nougatine » Halte Garderie : Rappel sur le fonctionnement de l'association en mode de gestion parentale rattachée à la Fédération Familles Rurales. La structure dispose de 16 places pour un fonctionnement sur 3 jours par semaine. Un audit a été réalisé dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement présentant 3 scénarios d'évolution de la structure pour les années 2011 et 2010. Le projet d'ouverture d'un 4^{ième} jour ne peut aboutir dans le cadre des statuts actuels. Une étude préalable sur l'opportunité et les enjeux financiers de cette hypothèse devra être réalisée.

Par ailleurs, l'association partage actuellement les locaux avec l'Association LUDI BULLES, espaces jeux pour les enfants de 0-3ans accompagnés des parents ou assistantes maternelles. Un projet est en cours d'étude afin de pouvoir transférer cette activité dans le local de la salle des Charmilles.